L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. MARDI MATIN, 11 SEPTEMBRE.

UN PROCÈS AB IRATO.

La ville contre la Banque du Sud.

Nous pensions et tous les contribuables pensaient avec nous que la ville avait assez à faire de se défendre contre les nombreux procès que lui intentent ses créanciers, contre les réclamations de madame Gaines et contre les embarras financiers inextricables que lui ont créés les vols et les dilapidations radicales d'abord, puis l'imprudente et maladroite conversion entreprise par une administration démocratique, sans que nos administrateurs actuels et leurs conseillers légaux allassent s'imaginer de lancer la corporation municipale dans une tentative judiciaire qui ne peut qu'occasionner de nouveaux frais à la ville et se terminer par la confusion de ceux qui ont imaginé une réclamation qui n'a pas même l'ombre d'un prétexte.

Nous regrettons de dire que l'impression causée par la lecture de la pétition présentée samedi, au nom de la ville, à la Cinquième Cour de District, et par laquelle la ville réclame à la Banque du Sud $805,000 de Bons, avec intérêts depuis le 1er mars 1869, a été fâcheuse et que c'est là un mauvais procès intenté *ab irato* contre cette Banque à cause de la résistance qu'elle a opposée à la conversion en Bons à primes, des Bons consolidés, appartenant à elle-même ou à ses commettants. Les tacticiens judiciaires de l'Hôtel-de-Ville, désespérant de triompher dans les procès que leur font les porteurs de Bons consolidés, ont voulu faire comme Scipion, porter la guerre dans le pays ennemi. Ils s'apercevront, malheureusement, qu'ils n'ont point la moindre base pour leurs opérations, et qu'ils n'auront fait qu'ajouter un mauvais procès de plus à tous ceux qui encombrent les casiers judiciaires de l'Hôtel-de-ville.

Voici l'analyse de la pétition que MM. Jonas et Blanc ont signée au nom de la ville.

La loi 49 de 1869, pour permettre à la ville de liquider sa dette flottante, l'autorisa à émettre pour deux millions de Bons qui devaient être déposés entre les mains de l'agent fiscal, pour servir à payer *au pair*, les dettes flottantes municipales, autres que les billets de ville, suivant un bilan qui devait être dressé par le contrôleur et le Trésorier et vérifié par le maire et les membres des comités de finances des deux conseils.

La pétition prétend que sur les deux millions de Bons remis à la Banque du Sud, alors agent fiscal de la ville, il y en a eu pour $805,000 dont l'emploi a été illégal.

D'après la loi 74 de 1868, le bureau métropolitain avait fixé l'assessement de la ville dans les dépenses de la police à $805,635, laquelle somme devait être levée au moyen de la taxe. En juillet 1869, le Conseil adopta l'ordonnance 1491, autorisant l'émission de Bons sept pour cent pour $805,000, dont il serait disposé, suivant les instructions des comités de finances et du maire, pour payer au pair des créanciers de la ville.

Le 15 juillet 1869, les comités de finances, contrairement, dit la pétition, aux dispositions de la loi 49, résolurent d'employer les dits Bons à payer l'assessement métropolitain et décidèrent que l'agent fiscal remettrait au Trésorier d'Etat les Bons émis en vertu de l'ordonnance 1491 pourvu que le paiement eût lieu au pair, et après que "le Trésorier d'Etat aurait été autorisé à accepter ce paiement en plein par le Bureau métropolitain."

La pétition prétend que le bureau métropolitain a refusé d'accepter ces Bons en paiement, et elle allègue que la Banque du Sud, agent fiscal, s'est entendue avec le Trésorier d'Etat Dubuclet pour lui transférer ces $805,000 de Bons et en tirer un reçu qui n'est pas conforme aux règles adoptées par les comités de finances; que les Bons ont été vendus à New York, par M. Layton, du consentement de Dubuclet, à un escompte de 21 1/2 o/o, qu'avec le produit Dubuclet a entrepris d'acheter des mandats métropolitains et qu'après des procès entre lui, le bureau et son trésorier, il a réussi à obtenir des mandats métropolitains pour $537,940 20; et qu'ainsi, au lieu d'éteindre une dette égale au montant des Bons $805,000, il est resté une créance contre la ville de $276,694 72, par suite de l'opération.

Mais la pétition ne se contente pas de réclamer cette différence, elle réclame la totalité des $805,000 de Bons et les intérêts en se fondant sur ce que les comités de finances n'étaient pas autorisés par l'ordonnance 1491, à employer les dits Bons pour l'extinction de l'assessement métropolitain. La pétition demande donc que la Banque du Sud, son président, M. Layton, et le Trésorier Dubuclet soient condamnés solidairement à rendre les Bons à la ville avec les coupons ou à en rembourser le montant avec intérêt pendant 25 ans à sept pour cent.

Nous publions plus loin une communication qui contient la réponse de la Banque du Sud à ces étranges accusations.

De cette réponse et des pièces qui nous ont été soumises, il résulte que la Banque a donné les $805,000 de Bons au Trésorier, en échange d'un reçu en plein de pareille somme de la dette métropolitaine, et qu'elle a fait ce paiement en vertu d'une loi, d'une ordonnance et des instructions du maire et des deux comités de finances et en se conformant strictement à toutes les prescriptions légales. Les difficultés qui ont pu s'élever entre le Trésorier d'Etat et le bureau métropolitain, à la suite de ce paiement, ne regardent en rien la ville et l'agent fiscal, la ville ayant été pleinement libérée.

Si les Bons ont été vendus à un escompte de 21½ pour cent, non par l'agent fiscal mais par le Trésorier d'Etat, l'opération peut se comparer favorablement à celle des Bons à prime qui subissent un escompte de près de 70 pour cent.

La base de la pétition est une chicane sur l'étendue des pouvoirs des comités de finances, et cette chicane n'est pas bien sérieuse; le surplus est fondé sur une grossière erreur de fait.

C'est mal comprendre, selon nous, les intérêts de la ville que de présenter une réclamation aussi peu soutenable. Il eût été plus utile et plus moral de réclamer les Bons émis pour de prétendus travaux aux quais ou quantité d'autres Bons émis sans cause réelle, et en dehors de toute légalité, au lieu de couvrir l'origine de ces Bons par une conversion hâtive.

Si nous avons un conseil à donner au maire et aux administrateurs, c'est d'ordonner à MM. Jonas et Blanc de retirer immédiatement cette malencontreuse pétition de la Cinquième Cour, car c'est bien assez que la ville résiste au paiement de ses dettes légitimes, sans qu'elle fasse à ses créanciers une guerre injuste qui ne peut tourner qu'à sa propre confusion.

Nous remercions cordialement le *Courrier des Etats-Unis* de sa bienveillante appréciation sur l'*Abeille*. Merci aussi au *Triune-Democrat* et au *Shreveport Times*.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 25 août 1877, de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

—Nous pensions bien qu'il ne s'agissait pas d'intérêts publics dans les voyages de M. Jules Simon à Bordeaux et à Marseille. Il n'allait que recueillir des souscriptions pour une société anonyme destinée à l'exploitation de l'*Echo universel*, au capital de 800 000 francs.

Or, malgré les efforts de l'ex-président du conseil, ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à réunir le tiers de cette somme.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la lettre suivante de Mr Thomas Layton, président de la Banque du Sud, en réponse à la pétition de MM. Jonas et Blanc à la Cinquième Cour de District :

Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1877.

Mr l'Editeur,

Le public de la Nouvelle Orléans a été, sans aucun doute, frappé d'étonnement, en lisant *dans tous les journaux de dimanche* la pétition déposée, le jour précédent, par la ville, à la Cinquième Cour de District contre la banque du Sud pour réclamer de cette institution, d'abord une somme de $805,000 et ensuite l'intérêt, s'élevant ainsi à près d'un million et demi.

Il y avait bonne cause pour cet étonnement. La Banque du Sud a toujours, depuis nombre d'années, été mise avec raison dans un rang pour le moins aussi élevé, sous le rapport de la respectabilité, qu'aucune autre institution semblable dans le pays et sa réputation comme telle n'a cessé depuis le commencement de s'étendre dans le Nouveau et l'Ancien Continent. La Banque du Sud, il est bon de le rappeler ici, car c'est un fait incontestable, est la seule banque en cette ville qui ait, sans hésitation, promptement payé en or sa circulation d'avant la guerre et ses dépôts, quand elle aurait pu le faire légalement en billets du Trésor des Etats-Unis qui alors n'étaient pas au pair. La Banque du Sud est la seule banque en cette ville qui n'ait ni suspendu ses payements ni émis en temps de suspension des checks certifiés à ses déposants à la place d'argent.

Il y a nombre d'années que la Banque du Sud a volontairement renoncé à l'onéreuse et ingrate agence fiscale de la ville de la Nlle Orléans; elle a depuis rendu ses comptes d'une manière satisfaisante et a été déchargée de toute responsabilité ultérieure en cette capacité.

Il a été rendu spécialement compte des bons mentionnés dans la pétition aux autorités de ville en janvier 1870, et l'état produit a été accepté et attesté comme correct sous tous les rapports.

On a disposé de ces bons depuis, et la ville a reconnu que cela avait été fait convenablement, car les coupons en ont été payés depuis par la ville et les bons eux-mêmes ont sans aucun doute été convertis par la ville, en bons à prime, jusqu'à concurrence d'un montant considérable.

Le mauvais esprit qui a inspiré le perfide procès en question doit avoir été singulièrement et honteusement confus, ou ne trouvant ni croyance ni sympathie, pas même une nerveuse ou timide femme courant à la Banque pour demander la restitution de son dépôt.

Personne n'est venu, personne ne viendra. Si l'on vient, la banque est prête, comme elle l'a toujours été, à faire honneur à toutes ses obligations, et à étendre, dans sa charité, ses courtoisies même à ceux qui ont cherché à flétrir son caractère et à ternir sa réputation qui s'élève si haut que la malignité pas plus que le soupçon ne peut l'atteindre.

Dans son numéro de dimanche, l'organe officiel de la ville, sous le titre de "Affaires municipales" chuchotte qu'un orage se forme à l'Hôtel de Ville, orage dont on ne connaît pas la nature et, après information, il annonce que le nuage a crevé et que la tempête s'est résolue en un gros procès dont il est question, ailleurs, dans le même numéro.

Il est bien évident que le procès n'a pas été inspiré par un motif de bienveillance envers la Banque, mais qu'un sentiment contraire en a été l'inspirateur, pour des raisons bien connues des promoteurs du procès.

Le public sans aucun doute lirait avec intérêt la résolution du Conseil de ville autorisant le procès, et qui n'a pas paru dans le procès-verbal des délibérations de ce corps la semaine dernière. C'est une erreur de supposer qu'un procès peut être intenté à la fantaisie ou au caprice d'un maire, ou autre officier municipal, quand la loi n'y a pas pourvu d'une manière expresse. Il est fort à regretter que ce procès ait été commencé sans due délibération et d'une manière aussi brusque. Il faut certainement avoir de l'indulgence en faveur d'officiers publics qui tâchent de remplir honnêtement leurs devoirs, et spécialement en faveur d'administrateurs municipaux faisant enquête sur les affaires importantes et compliquées de la ville, quand ils sont animés de sentiments convenables, mais quand ils deviennent assez oublieux de leurs obligations pour habiller leurs mauvais desseins de procédures judiciaires et se mettre à l'abri sous le couvert d'une action officielle, ils perdent tout droit à l'indulgence.

Le procès en question, si on le juge d'après les circonstances où il a pris naissance, peut être dénoncé comme ayant été conçu par la perfidie et mis en avant par l'iniquité.

L'affaire a été faite clandestinement à l'hôtel de ville; c'est si vrai que le rapporteur du journal officiel de la ville, n'en savait que peu de chose et même n'en savait rien tout d'abord.

Le procès a été mis au dossier *subrepticement*, sans aucun avis préalable donné par les autorités de ville à la Banque, sans qu'on lui ait demandé compte à l'amiable des deux millions mentionnés dans la pétition. Si les autorités de ville eussent agi ainsi, la Banque leur aurait immédiatement fourni des preuves authentiques et indisputables, justifiant jusqu'au dernier l'emploi, conformément à toutes les exigences légales les plus rigoureuses, des bons déposés entre les mains de l'agent fiscal, pour l'extinction des obligations de ville dont il est question dans la loi y relative.

On leur eut montré le *statement* ou l'état *dont l'existence est péremptoirement niée dans la pétition*. Elles y auraient trouvé, entre autres, l'item de $805,635, enregistré comme une dette actuelle reconnue de la ville, et décisif pour l'agent fiscal, comme la part de la ville pour les dépenses de la police métropolitaine de la Nouvelle-Orléans, sous l'empire de la loi. Elles auraient trouvé cet état attesté comme correct et signé, conformément à la loi et aux ordonnances passées à ce sujet, par le Conseil et conformément aux résolutions du comité de finance par W. S. Mount, trésorier de ville, J. O. Landry, contrôleur V. Prados et John Breen, présidents des comités de finance des deux bureaux et aussi et surabondamment, par tous les membres de ces comités et par J. R. Conway, maire.

On leur eut montré la résolution du comité de finance, approuvée par le maire, autorisant l'agent fiscal à et lui *ordonnant de payer au trésorier d'Etat*, les bons auxquels il est référé dans l'ordonnance 1491, N. S. dans le but de payer la part assessée sur la ville, par les commissaires du Bureau de police métropolitain.

On leur eut montré le reçu du Trésorier d'Etat pour $805,635 00, dans les bons mentionnés, *en plein payement*, du bill faisant titre au reçu pour le dit montant, conformément à la section 3 de l'acte du 27 février 1869 et au *statement* ou à l'état fourni à la dite ville sous la dite section trois.

On leur eut montré que les bons reconnus avoir été reçus ainsi par le Trésorier d'Etat, qui était autorisé par la loi à faire ainsi pour le compte du Bureau de police, ont été ensuite escomptés par lui et pour un objet concernant la police métropolitaine. Avec cet escompte, la Banque du Sud, comme agent fiscal de la ville de la Nlle-Orléans n'avait rien absolument et n'a rien eu à faire. De l'emploi des fonds réalisés par le Trésorier d'Etat, la Banque du Sud, comme agent fiscal n'avait à se mêler en rien. Il lui était ordonné de remettre et de payer $805,635 des dits bons au Trésorier d'Etat *au pair*, en payement de l'estimation et de l'assessement par le Bureau de police sur la ville, et elle a fait ainsi rigoureusement et à la lettre.

C'est à Mr Dubuclet à montrer ce qu'il a fait avec les bons ou le montant en provenant. Avec le bureau métropolitain, l'agent fiscal n'avait rien à faire, rien à discuter, rien à débattre. Mr Dubuclet peut montrer ou ne pas montrer l'emploi des bons ou de leur montant, qu'il le fasse ou ne le fasse pas, cela ne concerne la banque en rien.

L'agent fiscal a fait son devoir, en stricte conformité avec la loi, et ne craint aucune attaque, aucune recherche ou enquête sur ses faits et actes en cette capacité.

Les documents mentionnés ci-dessus sont à la Banque soumis à l'inspection des autorités d'Etat et de ville, des déposants, des actionnaires, et de tous ceux qui peuvent avoir intérêt à les examiner.

Quand le temps sera venu, s'il vient jamais, la Banque du Sud invulnérable, comme elle est, fera en Cour telle figure et défense que besoin sera, et elle a la certitude qu'un examen minutieux et sévère des accusations proférées et des questions présentées, tournera ultérieurement à son honneur et à la honte et à la confusion des instigateurs de ce procès sans base, si malicieusement et témérairement entrepris.

Très respectueusement,

THOMAS LAYTON,
Président de la Banque du Sud.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut du beau, et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

REJET DU POURVOI DE LA VEUVE GRAS.—C'en est fait de la veuve Gras.

La cour de cassation, chambre criminelle, a rejeté le pourvoi qui avait été formé par la femme au vitriol contre l'arrêt du 26 juillet, et les quinze années de travaux forcés prononcées contre elle par la cour d'assises deviennent désormais une irrévocable condamnation.

L'audience de la cour de cassation était présidée par M. le conseiller Barbier. M. le conseiller Saint-Luc Courborieu a donné lecture du rapport d'usage. Me Massenat-Déroche avait été désigné pour soutenir le pourvoi. Les conclusions du ministère public, conformes à arrêt, ont été données par M. l'avocat général Lacointa.

Aucun moyen de cassation n'a été découvert devant la cour à l'appui du pourvoi.

LA REPRÉSENTATION AU BÉNÉFICE DE MM. D'AQUIN ET JOUBERT.—Un public nombreux et choisi avait répondu à l'appel qui lui avait été adressé en faveur des deux virtuoses louisianais et la salle de l'Opéra était, samedi soir, brillamment garnie, en dépit d'une chaleur sénégambienne. Le Club dramatique louisianais avait bien fait les choses, en ajoutant à l'attrait du concert, celui d'un spectacle aussi amusant que varié; disons même qu'il avait trop bien fait les choses. Deux pièces eussent suffi, et il y en avait quatre. Aussi la représentation a-t-elle duré deux jours. Commencée le samedi soir à sept heures et demie, elle a fini le dimanche à une heure dix minutes du matin. Cinq heures quarante minutes de spectacle dans une atmosphère de cent à cent dix degrés Fahrenheit! Honneur aux enthousiastes qui sont restés jusqu'au bout et aux artistes qui ont bravé la fatigue et la chaleur!

Nous parlerons d'abord du concert appelé modestement sur le programme intermède musical—et qui a fourni au public orléanais l'occasion d'entendre les deux bénéficiaires et d'apprécier les progrès faits par eux, dans la période de trois ans pendant laquelle ils ont suivi les cours du Conservatoire de Paris. Tous deux ont été l'objet d'un accueil chaleureux et sympathique, avec accompagnement de fleurs, de rappels et de bis.

M. Henri Joubert, le violoniste, dont les premiers maîtres, à la Nouvelle-Orléans, ont été MM. Page et Caulier, a exécuté une fantaisie de Leonard sur un "Souvenir d'Haydn." Le morceau est sentimental et gracieux, plein de nuances délicates, que M. Joubert a admirablement rendues. Le jeune artiste a fait de grands progrès sous le rapport du style; il est devenu maître de ses effets; il y a de la finesse et de la distinction dans son exécution; mais les deux morceaux qu'il a joués exigent plus de grâce que de vigueur et nous voudrions l'entendre dans un morceau d'un autre genre pour savoir s'il a également gagné en expression.

En entendant M. D'Aquin exécuter sur la flûte "La perle du Brésil," nous avons été émerveillés de la transformation qui s'est opérée en lui. Avant son départ de la Nouvelle-Orléans, l'élève de M. Carrière jouait déjà de la flûte avec goût, mais ce n'était encore qu'un élève et il nous est revenu artiste. Il a acquis une pureté remarquable de son, l'émission est nette et facile et les modulations sont d'une correction parfaite. Il y a de la légèreté et de la délicatesse dans l'exécution, et une ou deux années de travail encore feront de M. D'Aquin un flûtiste accompli. Ses études musicales l'aideront à perfectionner son style et à acquérir ce cachet qui distingue le grand artiste de la foule des exécutants.

L'ouverture symphonique et la grande symphonie, composées par M. D'Aquin, attestent de sérieuses études harmoniques et des qualités brillantes de conception. Elles ont été exécutées très convenablement par l'orchestre dirigé par M. Hayen, mais dans des conditions qui n'étaient pas très favorables pour en faire apprécier les mérites. Ces premières compositions de genre classique, ne donnent jamais entièrement la mesure de ce que pourra faire un jeune compositeur; on y sent trop l'imitation et la contrainte qu'impose un genre démodé. Mais dans ces travaux nécessaires, les musiciens et les connaisseurs peuvent déjà reconnaître les qualités qui formeront plus tard les traits distinctifs du génie du compositeur. Pour résumer l'impression que nous a laissée l'exécution des deux œuvres de M. D'Aquin, nous dirons que dans son talent plein de promesses on sent déjà une originalité et une vigueur de conception peu communes, et qui ressortiront encore mieux quand le style et la facture se seront perfectionnés.

MM. d'Aquin et Joubert doivent passer encore une année au Conservatoire pour y achever leurs études, et s'ils continuent à travailler avec cet amour de l'art et cette persévérance qui font parvenir au sommet ceux qui ont le feu sacré, nous ne doutons pas qu'ils n'arrivent à une haute distinction dans la carrière artistique, et à cette renommée, récompense des durs labeurs de l'artiste, et sujet d'orgueil pour le pays qui les a vus naître.

Mais il nous reste bien peu de place pour rendre compte des quatre pièces du programme et les artistes du club voudront bien nous excuser, si nous constatons brièvement leur succès dans *Brutus lâche César*, *Estelle*, *La veuve aux Camélias* et *Margot*.

Messieurs Jules de Barjac et N. Bienvenu jne, Nemours Bienvenu, De L'Etang, Dugas, Pélanne, P. A. Gomez, P. S. Wiltz jne, R. Mendès et H. Gerber ont interprété leurs rôles respectifs avec intelligence et zèle et ils ont été très applaudis. Mlle Estelle D. a rendu avec sentiment le rôle d'Estelle, et Mlle Augustine B. a fait une séduisante veuve au Camélia. Enfin, Mlle Eve Dablesteen, qui s'est montrée bonne comédienne dans le rôle de Pauline, a obtenu un succès d'enthousiasme dans celui de Margot, la paysanne ignorante devenue baronne.

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

PALINODIES.—L'*Ordre* n'est pas fâché de jouer un jour cruel à M. Feray, l'illustre et récalcitrant sénateur. Il publie, sous forme de lettre adressée à M. de Fourton, les renseignements assez curieux sur ce personnage. Et du même coup atteint un autre républicain, M. Barthélemy Saint Hilaire, le grand épistolier de M. Thiers. C'est un carambolage.

Voici quelques extraits de l'article publié par l'*Ordre*:

A Monsieur de Fourton, ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre,

J'ai exercé pendant vingt-sept ans, et jusqu'au 4 septembre 1860, les fonctions de maire dans le département de Seine et Oise; je vis depuis lors dans la retraite, et je lis peu ce qui s'écrit en politique. La littérature révolutionnaire qui sévit aujourd'hui n'était pas de mon goût. Je m'en tiens au récit pur et simple des événements quotidiens.

Le hasard a voulu cependant, qu'hier, pas plus tard qu'hier, je fisse davantage. Un indiscret a fait arriver jusqu'à moi un numéro du *Petit Journal* contenant une lettre adressée à Votre Excellence par un de ses anciens collègues, M. Feray, d'Essonnes. Est-ce bien le M. Feray que j'ai connu? Oui, car il parle de ses longs services comme magistrat municipal, et je n'en connais pas d'autre du même nom dans le département.

Est-ce qu'on peut perdre la mémoire de pareils bienfaits!

Non, monsieur le ministre; aussi, que Votre Excellence se renseigne; il doit y avoir un autre Feray; le mien ne peut avoir changé à ce point. Lui, sénateur radical, mêlé aux Valentin et aux Sénard, compère et compagnon des Langlois et des Albert Joly, et écrivant des lettres impertinentes au gouvernement du maréchal de MacMahon. Allons donc!

Il y a là-dessous quelque supercherie. C'est comme ce M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont on parle beaucoup aussi dans Seine-et-Oise, comme d'un républicain à tous crains. Eh bien! j'ai connu, moi, un Barthélemy Saint Hilaire en 1848, qui était un excellent homme et qui écrivait de fort jolies choses. J'ai reçu de lui par exemple, une circulaire électorale, imprimée chez Crapelet, et datée du 20 avril 1849, où je lis ce passage:

"J'ai accueilli l'élection du 10 décembre comme le gage assuré du salut public. Le grand nom de Napoléon Bonaparte devait rétablir l'ordre parmi nous, comme il l'avait déjà rétabli, au début du siècle, le héros législateur qui rendit longtemps ce nom utile et cher à la patrie. La loyale fermeté du président et celle de son administration nous ont prouvé que nos votes ne se sont pas trompés; et j'ai pu, en retrouvant d'anciens amis dans la plupart des membres du cabinet actuel, appuyer une politique honnête et prudente qu'approuve ma conscience de citoyen."

—*Paris Journal* recommande l'anecdote suivante à quelques lecteurs trop pudibonds, que parfois tel ou tel écho effarouche:

Un ancien député des chambres sous Louis-Philippe, ami du père Saint-Alme, lui disait un jour en faisant allusion à quelques nouvelles à la main un peu vives publiées par le *Corsaire*:

—Mon cher ami, votre journal est bien amusant; malheureusement on ne peut pas le laisser lire à ses filles.

—Mais, répondit Saint-Alme, si les filles pouvaient le lire, les pères ne s'y abonneraient pas.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Passe du Sud.

Port Eads, 9 sept. 1877.

Silas Weeks & Co, agents:

Le navire Caledonia a été remorqué, en mer, à 9 heures 25 m., ce matin, par les jetées, sans aucun délai, par le Greyhound seul; le Caledonia tire 18 pieds et 10 pouces d'eau. La marée était d'un pied et un pouce au dessous de la marée ordinaire au moment où le Caledonia a franchi la barre de la jetée.

JOHN NICHOLLS,
Pilote de la barre,
JAMES M. FLYNN,
Capitaine du Greyhound.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Le Commandeur Cazeneuve.

La réouverture de l'Académie a eu lieu dimanche soir sous les auspices les plus favorables, et le premier des tours du Commandeur Cazeneuve, merveilleux magicien et habile prestidigitateur, a été de remplir la salle d'une foule qu'il a tenue constamment sous le charme par les tours les plus amusants et les plus variés. Il est d'une habileté surprenante à manier les cartes et ses tours d'escamotage sont accomplis avec une facilité prodigieuse.

Parmi les autres tours qui ont mis en défaut les plus ingénieux spectateurs, nous citerons celui du cabinet Davenport dans lequel M. Cazeneuve se fait attacher avec des bandes de linge qui sont cousues aux poignets de sa chemise. Le tour de l'oiseau vivant qu'un coup de pistolet fait passer de sa cage dans un œuf est très joli. Mais le plus important des tours est celui de la malle fermée entourée de cordes, scellées de tous côtés, et qu'on place dans une autre grande malle à l'intérieur du cabinet. Madame Cazeneuve entre dans le cabinet et au bout d'une minute et demie, quand on tire le rideau, on la retrouve au fond d'un sac dans la malle hermétiquement close sans qu'une corde ou un sceau ait été rompu.

Le commandeur occupe les intervalles entre ses tours en donnant des exemples de sa prodigieuse mémoire. Quelle que soit la date qu'on lui indique, il cite immédiatement l'événement historique qui correspond à cette date.

Le commandeur doit rester une semaine à la Nouvelle-Orléans et il donnera ses séances tous les soirs et le mercredi et le samedi en matinée.

Résistance et blessure.

Dimanche soir, sur les 10 heures, Scott Wilson, nègre, a été arrêté par l'officier Clements, au coin des rues Clio et Franklin, sur l'accusation d'ivrognerie et de bris de paix. L'officier dit qu'après avoir marché paisiblement avec lui, Wilson lui a enlevé tout à coup son bâton, au coin des rues Terpsichore et Carondelet, et lui en a porté un coup qui l'a fait tomber à terre. Wilson alors s'est enfui à toutes jambes, mais poursuivi par quelques citoyens et plusieurs officiers qui étaient accourus au signal de Clements. En ce moment un coup de pistolet a été tiré, et Wilson, arrêté de nouveau, a été trouvé avec deux blessures au cou. Il a été conduit à l'hôpital où elles ont été pansées par le Dr Seiguer et déclarées non dangereuses.

Wilson interrogé, a dit qu'il ne connaissait pas le nom de l'officier qui a tiré sur lui, mais la description qu'il en donne répond au signalement de l'officier Clements. Ce dernier nie avoir tiré et dit que le coup a dû partir des mains d'un des citoyens qui l'ont aidé dans sa poursuite.

Feu rue Bienville.

Le feu, dimanche soir, a été découvert dans une chambre de l'attique de la résidence de Mme Cornish, rue Bienville No 262. La propriété a été endommagée jusqu'à concurrence de $250.

La machine Babcock a éprouvé un accident. Les chevaux qui la traînaient, étant devenus ingouvernables et ayant tourné brusquement au coin des rues Girod et Remparts, ont renversé la machine qui a été considérablement endommagée, et le cocher Henry Jones a été légèrement blessé.

Noyé au Lac.

Samedi soir, quatre jeunes gens, Mike McLaughlin, Antony Edwards, William Wright et John Lang, prirent aux Champs Elysées le train de 8 heures pour aller au Lac. Arrivés là, ils louèrent un bateau pour faire une partie de pêche. Malheureusement ils prirent avec eux une quantité de whiskey dont ils burent beaucoup, et sur les 10 heures ils étaient tous endormis. Quand ils se réveillèrent, un de leurs compagnons, Mike McLaughlin, manquait. Comme ils étaient à une bonne distance du rivage, ils pensaient que McLaughlin, en dormant était tombé dans le Lac et s'était noyé. Ils revinrent immédiatement à terre et informèrent un homme de police de ce qui était arrivé.

Comme ils paraissaient encore sous l'influence de la boisson, ils furent arrêtés par l'officier qui pensa que dans le cours de la journée, ils pourraient rendre un compte plus clair du fatal accident, car ils variaient quelque peu dans leur rapport, bien qu'au fond, ils fussent d'accord pour représenter la perte de l'un deux comme accidentelle. John Long, cependant, qui était plus ivre que les autres, n'avait rien dit.

Dimanche soir, on a reçu la nouvelle que le corps d'un homme avait été vu sur le Lac par les passagers du Camelia. C'était à peu près au milieu du Lac et le vent poussait le corps du côté du nord. Ce corps, selon toute probabilité, était celui de Laughlin.

Partie de Base Ball.

Une partie de Base Ball, des plus animées, a eu lieu dimanche, aux Fair Grounds, à l'occasion d'un enjeu de $50, entre les Howards et les Columbias. Il y avait beaucoup de monde, et comme il y a eu incertitude pendant longtemps sur le résultat, l'excitation a été grande. Mais il faut que tout finisse, et les Columbias ont eu le dessus en faisant cinq points contre quatre.

Explosion.

Lundi matin, Mme Louisa Cohen, demeurant rue Thalie No 213, a été très grièvement atteinte par l'explosion d'une cantine à huile de charbon, qu'elle versait dans un fourneau afin d'y activer le feu. Les flammes ont gagné les vêtements de Mme Cohen et lui ont causé des blessures sérieuses.

Un faux billet de $20.

Hier matin, devant le commissaire des Etats Unis, Cooley, une plainte accusant E. J. Shepherd d'avoir, le 6 septembre, mis en circulation un faux billet de $20 à la Nouvelle-Orléans, a été portée.

Shepherd qui demeurait pour le moment à Alger, a été arrêté au débarcadère du Ferry de la rue du Canal, au moment où il mettait le pied sur le wharf. Mais il s'est échappé, et Mr Rose le député marshal, a eu beaucoup de peine à l'arrêter de nouveau avec l'aide de quelques citoyens. On dit que Shepherd est membre d'une de ces bandes de contrefacteurs qui opèrent dans cet Etat depuis quelque temps.

Faits divers.

—L'agent de police Kelly rapporte que le cadavre d'un individu blanc, dont le nom est inconnu, a été trouvé hier à deux heures de l'après-midi, flottant dans le lac Pontchartrain près du bayou St-Jean. La description du noyé est ainsi donnée: âge, 30 ans environ, cheveux noirs, moustache rouge, marque au-dessus de l'œil gauche, vêtement d'indienne à raies blanches et noires, chemise de dessous grise et pantalon de jean gris.

—Wm Dawie, écossais de naissance, demeurant 670 rue Annonciation, s'est tué accidentellement, hier, à trois heures. Dawie, paraît-il, nettoyait son pistolet qui lui est parti entre les mains. La mort a été instantanée, la balle ayant perforé le cœur.

—Un nommé Poppovitch, qui tient un magasin de groceries rue des Ursulines, entre Gallatin et Peters, a été arrêté hier après midi à 4 heures, la police ayant trouvé à son magasin 10 barillets contenant 137 livres de poudre à fusil.

—La maison de jeu No 8 rue Royale a été fermée hier soir et le propriétaire, M. D. Witzum arrêté.

—Ernest Petitpain a comparu, hier, devant le juge Rightor qui l'a renvoyé à la prison de paroisse sans privilège de caution. Le juge a dit qu'il avait mal compris l'affaire lorsqu'il a mis Petitpain en liberté sur sa demande d'un *writ d'habeas corpus*. Il croyait que l'affaire avait subi une instruction préliminaire et avait été transférée à la Cour Criminelle Supérieure.

—Une dépêche du capt. Kelly, du 3ème precinct, reçue à une heure avancée de la soirée, hier, informe le Chef de la Police, que tous les établissements de jeu des 2me et 3me Districts ont été fermés à l'exception de celui de M. Leclerc, qui restera ouvert jusqu'à ce que l'injonction que lui a accordée une des Cours de District soit retirée.

TEMPÉRATURE.—10 sept. 1877.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	82	28
Midi	84	29
3 P. M.	76	25
6 P. M.	75	25

Quelqu'un disait:

—Ce pauvre X, a été bien affecté de la mort de sa femme. En suivant le convoi, il a tenu tout le temps son mouchoir sur ses yeux.

—C'est afin de cacher qu'il ne pleurait pas, observa un de ces êtres causeurs qui vous retirent toutes vos illusions.

LE DERNIER DISCOURS DE THIERS

Le 23 août, quelques républicains de St. Germain, se sont portés sur la terrasse vers le pavillon Henri IV, où était descendu M. Thiers, et un journaliste de l'endroit a offert à celui-ci un magnifique bouquet.

M. de Nézot, conseiller d'arrondissement, s'est alors adressé à M. Thiers et a lu le discours suivant:

Monsieur et illustre citoyen,

Dès que nous avons appris votre arrivée dans notre ville, nous nous sommes réunis dans une entente unanime, pour venir vous offrir l'hommage et la reconnaissance de tous les républicains unis aujourd'hui dans un même sentiment de défense et de conservation de la République.

En vous disant combien nous sommes heureux de vous posséder dans Saint-Germain pendant quelques jours, nous vous exprimons tous nos regrets qu'une parole plus autorisée n'ait pas été l'interprète de nos sentiments.

Votre nom est le drapeau de tous les républicains, émus aujourd'hui de la fâcheuse direction donnée au gouvernement en l'absence des corps élus.

Tous les Français vraiment patriotes comptent sur vous, illustre libérateur du territoire, comme ils comptent sur les 363.

Vous défendrez cette République contre tous les empiétements avec autant de vigueur et de conviction que vous en avez mis à l'établir définitivement.

Nous vous souhaitons, monsieur et illustre citoyen, de longs jours pour le bonheur de la France.

M. Thiers a répondu:

"Messieurs,

"Je suis heureux de votre visite et des témoignages d'affection que vous m'apportez. La voix d'un citoyen honnête, animé de bons sentiments comme vous, monsieur, est toujours suffisamment autorisée auprès de moi.

"Comme je l'ai déjà dit depuis bien des années, je regarde la République comme le seul gouvernement possible en France. Ceux qui, ne pouvant rien mettre à sa place, s'attachent à contrarier son établissement, sont les vrais perturbateurs, les vrais anarchistes, auxquels la France aura bientôt à demander compte du dommage moral et matériel qu'on lui a fait essuyer cette année.

"Comptez donc sur ma constance à soutenir la République; mais permettez moi d'apporter la même constance à la qualifier de conservatrice, car, pour qu'elle s'affermisse, il faut qu'elle soit aussi rassurante que libérale.

"Voyez les progrès que nos opinions ont faits cette année; ils sont dus au calme et à la fermeté du pays. Persévérons dans cette attitude. Soyons calmes et résolus, et nous réussirons. Quant à moi, je ne doute pas du succès; tout nous l'annonce, et je n'hésite pas à vous en donner la ferme assurance."

LA GÉNÉALOGIE DE M. THIERS.

Malgré le bruit qu'il a fait dans le monde, malgré les hautes positions qu'il a occupées, il n'y a pas d'homme sur l'origine duquel il ait été publié plus de renseignements erronés, il se soit propagé plus de fausses légendes que M. Thiers. Dernièrement encore, à propos de la mort d'une dame Gravier, survenue récemment à Marseille, plusieurs journaux ont annoncé que cette dame était la sœur de M. Thiers; le *Gaulois* a fait mieux, la confondant avec une Mme Ripert, il a rappelé la fameuse table d'hôte de 1848, tenue par cette dame qui s'intitulait sœur de l'ancien président, ce qui donna lieu, on s'en souvient, à un procès, comme l'a dit ce journal, mais à une simple mesure du préfet de police, qui fit enlever l'enseigne.

Il ne sera peut-être pas sans opportunité de reproduire des renseignements généalogiques authentiques pour faire justice des erreurs qui ont depuis si longtemps cours sur la naissance de M. Thiers.

Il faut dire que toutes les publications contemporaines où il est question de biographies y ont puissamment aidé.

D'après le dictionnaire de Vapereau, si souvent consulté, surtout dans les bureaux de journaux, M. Thiers serait le fils d'un marchand de drap de Marseille, ruiné par la Révolution; le *Dictionnaire de la Conversation* lui donne pour père un pauvre serrurier; la *Biographie des Contemporains*, de Rabbe, lui donne aussi de même; et M. Thiers, ne donne aucun détail sur son origine; enfin, Balzac, dans une étude fort curieuse, publiée en 1840, sur M. Thiers, le fait naître d'un forgeron d'Aix.

M. Thiers n'a jamais cherché à rectifier aucune de ces erreurs qui ont cours depuis si longtemps. Nous préciserons les détails suivants, dont nous garantissons la parfaite exactitude.

M. Thiers (Louis-Adolphe) est né à Marseille le 15 avril 1797, de M. Pierre Louis Thiers, avocat en la cour souveraine de Provence, et de Mme Marie Madeleine Amic. Le père de M. Louis Thiers était M. Charles Louis Thiers, également avocat en la cour de Marseille et directeur des archives de cette ville.

Ce dernier était un homme fort distingué, fort respecté, très attaché à la monarchie et probablement peu enthousiaste des idées nouvelles, car en 1790 il n'était plus directeur des archives de Marseille; il avait été remplacé dans ces fonctions par Peliene, le secrétaire de Mirabeau. Après la chute de Louis XVI il émigra à Menton, qui faisait alors partie de la principauté de Monaco; il y mourut à la fin du siècle dernier, après avoir marié sa fille à l'un des hommes les plus honorables du pays. Une fille de cette dernière, cousine germaine de M. Thiers est morte récemment à l'âge de 84 ans.

La mère de M. Adolphe Thiers était fille de M. Amic, député général du commerce de Marseille à Constantinople, sous le règne de Louis XV, et qui épousa, dans cette ville, Mlle Santi-Lomaka, dont M. Louis de Chénier, consul général de France avait épousé la sœur; de telle sorte que la mère de M. Thiers était la cousine germaine d'André et de Marie-Joseph Chénier, détail biographique qui a été pour la première fois révélé par Henri de Latouche, et qui est à peu près le seul exact qui ait été publié sur M. Thiers.

Le père de M. Thiers, dont l'existence fut très agitée, disparut de France peu de temps après la naissance de son fils et n'y reparut qu'après une absence de trente-cinq ans, lorsque ce fils était sous secrétaire d'Etat au ministère des finances; nous ne dirons pas les soucis qu'il lui causa à ce début de sa vie politique. Il mourut obscurément dans une petite ville du midi, sous le règne du roi Louis-Philippe.

Nous devons toutefois ajouter, pour expliquer les fréquentes erreurs qui se sont commises au sujet des frères et sœurs de M. Thiers, et dont nous avons relevé la plus récente au commencement de cet article, que, pendant sa longue absence, M. Thiers, le père, avait eu un assez grand nombre d'enfants naturels, qui, plus ou moins légitimement, prirent son nom; l'un fut ce sous-officier qui joua un si triste rôle dans le procès du colonel Caron, et fut plus tard, grâce à la protection de M. Thiers, devenu ministre, chancelier du consulat d'Ancône, Mme Ripert, la dame de la table d'hôte, était également une fille naturelle; M. Thiers, qui fut toujours assez accessible à l'espèce de *chantage* que cette pseudo-famille exerça vis-à-vis de lui, fit nommer son mari directeur d'une maison centrale. Sa fille, toujours par la protection de M. Thiers, occupe aujourd'hui un poste d'inspectrice générale dans l'enseignement primaire.

Mais nous insistons sur ce point: M. Thiers est le seul enfant légitime du mariage de M. Louis Thiers avec Mlle Amic. C'est à cette mère, toujours pleine de tendresse pour lui, et à l'aide d'un oncle qui habitait l'Ile de France, que M. Thiers, pourvu d'une bourse de l'Etat, a pu faire son éducation et être reçu avocat.

Un dernier détail que nous ne pouvons passer sous silence; Mme Thiers qui quitter le petit entresol de la rue des Trois-Frères, qu'elle occupait depuis quinze ans,—au terme d'octobre 1851,—ses modestes ressources ne lui permettant pas de subir une légère augmentation que son propriétaire exigeait d'elle. Elle se retira dans un petit appartement, aux Batignolles, où elle mourut, le 5 février 1852. Trois personnes assistèrent à son enterrement; M. Mignet, l'ami fidèle de tous les temps; M. Martin, conseiller maître à la cour des comptes, et M. G. de L...., neveu de Mme Thiers. On aurait sans doute compté une quatrième personne si M. Thiers n'eût pas à cette époque, été exilé à Bruxelles.

X.

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet 167 rue de la Commune.

—Voici de nouveaux détails sur l'accident de voiture arrivé à Arcachon dimanche soir, et dont il est question dans la lettre insérée plus haut:

"M. Robin, propriétaire à Bordeaux, 78, cours de Tourny, se trouvait avec deux dames dans une voiture qui les conduisait en promenade.

Le cheval prit peur à la vue de tas de gravier placés sur la route et s'emporta. Le cocher ne pouvant maîtriser son attelage, la voiture versa sur un amas de caillou.

"M. Robin fut tué sur le coup. Mme A. E., propriétaire à Bordeaux eut la cuisse droite brisée en deux endroits et Mme R. eut le bras cassé.

L'état de Mme E. est très grave. Des médecins appelés en toute hâte ont jugé, nous dit-on, l'amputation nécessaire.

La victime est une jeune femme de 35 ans, fort connue à Bordeaux et d'une rare beauté.

"La population d'Arcachon a été péniblement émue de cette catastrophe qui n'était que le prélude de l'épouvantable malheur qui le lendemain a fait tant de victimes."

CONSEILS GÉNÉRAUX DU MIDI.—Voici le résumé des séances de quelques conseils généraux:

Gers.—Un membre de la droite demande que les affaires soient renvoyées à la prochaine session.

Six membres républicains déposent une protestation contre l'ajournement des élections par les conseils généraux. Une commission spéciale est nommée pour rédiger immédiatement un rapport sur la proposition d'ajournement et sur la protestation des six conseillers généraux.

M. Granier de Cassagnac père, choisi comme rapporteur, propose de déclarer la session close. Ces conclusions sont adoptées.

Gironde.—M. Fourcand dépose une proposition tendant à ce que le bureau soit renouvelé immédiatement, avec la condition expresse que ses pouvoirs prendront fin le jour où s'ouvrira la session qui doit suivre les élections prochaines.

Un radical bordelais, M. Raynal, trouve que M. Fourcand n'accentue pas assez la note de la situation et dit d'un air menaçant:

"A cet égard, le conseil est rassuré; car on sait que les hommes qui vont être choisis ne sont pas de ceux qui disent à tout propos: "J'y suis, j'y reste!"

Le bureau est ainsi constitué:

Président, M. Alexandre Léon; 24 voix sur 32 votants.

Vice-présidents, MM. Dupouy et Issartier.

Secrétaires, MM. Thounens, Delhomme et Lesnier.

Tous ces membres sont républicains.

M. Alexandre Léon s'empare du fauteuil de la présidence et remercie ses collègues du "*témoignage éclatant*" qu'ils viennent de lui conférer. "Je n'accepte, ajoute-t-il, ce mandat comme légal qu'à cause des dangers qui nous menacent, et je le remettrai intact le lendemain des élections."

M. Rondier, député sortant, proteste contre l'illégalité de l'ajournement des élections des conseils généraux. Selon lui, "cette décision du gouvernement n'a pour but que de prolonger les pouvoirs des bureaux et des commissions départementales."

A cette protestation vient se joindre une déclaration disant que les nouveaux bureaux doivent être dessaisis de leurs pouvoirs après les nouvelles élections.

Quelques membres du conseil se rallient à cette déclaration, et il est décidé qu'elle sera inscrite au procès verbal.

Hautes-Pyrénées.—A l'ouverture de la séance, le préfet a demandé la parole pour donner lecture de la circulaire que lui a adressée, sous la date du 30 juillet, M. le ministre de l'intérieur, et a proposé au conseil général de se prononcer sur la question de savoir s'il y avait lieu de maintenir le bureau élu l'année dernière, ou de procéder à la formation d'un nouveau bureau.

M. Cénac, doyen d'âge, refuse de consulter le conseil. Un très grand nombre de membres ont demandé avec énergie que l'assemblée fût appelée à trancher la question et que la majorité du conseil ne fût pas à la merci d'un seul membre.

M. Cénac s'y est encore refusé. En présence de ce refus, sur 26 membres, 15 ont quitté la salle des séances.

BASSES-PYRÉNÉES.—Le conseil a décidé à l'unanimité moins 2 voix de procéder à la constitution d'un nouveau bureau, lequel a été composé de conservateurs: MM. Daguenet, président, Chesnelong et Dufaut, vice-présidents; Lafond, Plante et Castaillou, secrétaires.

Après la constitution du bureau, M. Louis La Caze a fait une déclaration concernant les scrupules qu'a fait naître chez lui et chez quelques-uns de ses collègues la convocation du conseil dans les conditions présentes.

—On lit dans la *Gazette de Lorraine* du 21 août:

"Encore Bazaine!.... Le correspondant parisien de la *Gazette de Francfort* avait écrit à ce journal, il y a quelques jours, déjà, que l'ex-maréchal se trouvait à Lyon, où il avait vu plusieurs généraux bonapartistes. Ce même correspondant dit, aujourd'hui, que sa nouvelle avait éveillé l'attention du ministère et que le duc de Broglie, ayant demandé des renseignements à Lyon, a appris qu'en effet Bazaine avait eu, dans cette ville, une conférence avec M. Piétri, l'ancien préfet de police de l'empire, actuellement malade. Le ministre de la guerre aurait, de son côté, reçu des avis qui confirment que l'ex-commandant de l'armée de Metz entretient des relations avec certains généraux bonapartistes.—Nous reproduisons les dires de ce correspondant sous toutes réserves."

—140—

Les maux engendrent les maux.—C'est là un fait notoire. Il est donc d'une importance vitale d'arrêter les maladies à leur naissance avant qu'elles aient le temps ou la chance de développer d'autres et de plus dangereux désordres. Comme moyen de couper court aux maux qui, laissés sans frein, tendraient par mettre en désordre tout le système, les Hostetters Stomach Bitters sont un remède dont nous ne pouvons trop recommander l'usage aux malades et aux faibles. Il règle les fonctions physiques, assure le retour de la vigueur chez les faibles et fait la bonne humeur et un joyeux état d'esprit à la tristesse et à l'abattement. La dyspepsie, la constipation, les maladies de foie, les désordres de la vessie cèdent à son influence médicale. Il combat les dispositions à la goutte et au rhumatisme, et raffermit les nerfs. En outre, ce remède est composé d'éléments purement botaniques et, en cela, comme sous tout autre rapport, il est supérieur aux remèdes minéraux de la pharmacopée.

—No 1.—

August Flower.—Les êtres les plus malheureux au monde sont ceux qui souffrent de la dyspepsie et d'affections du foie. Plus de soixante-quinze pour cent de la population des Etats-Unis souffrent de ces deux maladies et de leurs conséquences, telles que: acidité de l'estomac, migraine, constipation habituelle, palpitations du cœur, sensation de brûlure à l'épigastre, douleur au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, mauvais goût à la bouche, rapports, humeur noire, etc. Allez chez votre pharmacien et procurez-vous un flacon de 75 cts d'August Flower, ou une fiole échantillon pour 10 cts. Essayez-en. Deux doses vous soulageront.

Vendu par tous les pharmaciens des Etats-Unis, et, en gros, par E. J. Hart & Co, G. Finlay & Co., I. L. Lyons et Frederickson arts, Nouvelle-Orléans.

Payez vos Taxes Arriérées

Pour éviter la saisie de vos propriétés.

UN ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL VOUS EST ALLOUÉ, CHEZ

J. BRETTE,

14.......RUE ST. CHARLES.......14

5août—2mois PP.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr O. BEARD, Oculiste.

ORLEANS INFIRMARY,

No 142 rue du CANAL.

Les malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27 avril—6m—PP

LA **Maison C. JAUBERT & Co,**

20 Rue de CHARTRES, Nlle Orléans.

Ayant fait de très forts achats aux dernières grandes ventes d'encan de New York, il est de l'intérêt des marchands de la ville et de la campagne de visiter l'immense stock de cette maison où ils trouveront des avantages qu'on ne peut leur offrir nulle part.

Les ordres de la campagne y reçoivent une attention toute particulière.

Adressez-vous donc à C. JAUBERT & Co. Wholesale Dry Goods. 20 rue Chartres, Nlle Orléans.

12 août—1m

J. VERGNOLE.

65........Rue Decatur........65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & Co, Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO, Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

déc—1an

SOMNAMBULE.

Le PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures. 28 mars—77—1 an

Dr. F. FORMENTO,

95 RUE ROYALE.

Heures de Consultation: de midi à 2 heures. 11sept—6f

Mr D. LOPEZ,

(Autrefois à l'angle des rues Canal et Bourbon,

A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il ouvrira sa confiserie, le 14 SEPTEMBRE COURANT.

Au No 175 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Dryades.

Il remplit les commandes pour mariages, repas, soirées, etc. 11 sept—

AVIS.

Je, soussigné, annonce par le présent que j'ai donné ma procuration générale à M. EDOUARD V. RUEL.

Nlle-Orléans, 25 août 1877.

FERDINAND HENKE.

1 sept—6f coin St-Philippe & Vieille-Levée.

VACCINATION.

Au Public.

LE BUREAU DE SANTÉ

désire informer le public que la petite vérole n'a pas encore disparu de la Nlle-Orléans et qu'il est de la plus haute importance de prendre, à temps, des mesures qui soient de nature à empêcher qu'une épidémie éclate l'hiver prochain.

L'établissement du Dr DE ZAYAS, au No 1 de la rue Carondelet où l'on peut se procurer du vaccin provenant directement de la vache, répond à un besoin qui se faisait vivement sentir dans notre communauté, aussi le Bureau de Santé le recommande-t-il vivement au patronage des citoyens.

Les personnes qui désirent se faire vacciner gratuitement sont invitées à s'adresser aux endroits ci-dessous indiqués, aux inspecteurs de Santé dont les noms suivent:

Dr. ERWIN SCHLATER, Au No 201 de la rue Calliope	1er District.
Dr. A. LANDRY, Au No 182 de la rue St-Pierre	2me District.
Dr. HENRI BEZOU, A la Station de Police, rue des Champs-Elysées	3me District.
Dr. JOSEPH HALL, Au No 764 de la rue des Magasins	4me District.
Dr. J. H. MAGRUDER, A la maison de Cour d'Alger	5me District.
Dr. R. A. BAILEY, A la Station du 7me Precinct	6me District.
Dr. W. H. WATKINS, A la maison de Cour de Carrollton	7me District.

SAML. CHOPPIN, Président du Bureau de Santé.

Dépôt Central de Vaccin Animal.

VACCINATION.

Vaccin provenant directement de la vache.

Tout le monde admet la nécessité d'établir, à la Nlle-Orléans, un bureau pour vacciner directement de la vache afin d'arrêter les ravages que fait la petite vérole dans notre population. C'est cette raison qui m'a guidé en l'établissant. Je puis persuadé d'en obtenir un bon résultat, car j'ai pour moi la sanction de l'expérience. J'ai l'honneur d'offrir mes services à une communauté éclairée. Au No. 1 de la rue Carondelet, près Canal, on obtiendra le virus pris directement sur la vache, sur les deux, sera inoculé aux personnes qui m'honoreront de leur confiance.

C'est, en même temps, la méthode la plus sûre de prévenir une épidémie.

On peut se faire vacciner à une époque quelconque et à toutes les saisons. Les personnes vaccinées depuis sept ans doivent se faire vacciner de nouveau, car il a été prouvé que le vaccin ne préserve pas permanemment. Les enfants de l'âge le plus tendre, ceux même qui traversent l'époque de la dentition, ne courent aucun danger en se faisant vacciner, au contraire, il faudrait les vacciner cinq jours après leur naissance.

Le cabinet sera ouvert LUNDI 13 août, à midi.

JOURS DE VACCINATION:

Le LUNDI et le MERCREDI, pour les dames. Le MARDI et le JEUDI, pour les messieurs. De 11 à 1 heures.—Prix $1 par personne. Pour les asiles et les institutions de charité, gratis.

Les dames trouveront un salon de toilette convenable.

DR. J. DE ZAYAS.

10août—1m

Leçons d'Espagnol.

MLLE B. de MIRANDA offre de donner des leçons d'Espagnol à bon marché, soit à domicile ou chez elle, rue des Magasins, No 520, au coin de la rue Roland. 9 sept—3f

M. Castillo,

IMPORTATEUR DE CIGARES ET DE TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE,

Annonce aux acheteurs qu'il vient de recevoir 34 balles Tabac de choix de Vuelta Abajo, Cuba. 9 sept—9, 11, 16 sept.

"PHŒNIX HOUSE,"

Au No 96 de la rue St. Charles, à côté de l'Académie de Musique.

LE PHŒNIX HOUSE a été mis à neuf. L'ouverture en a lieu CE SOIR. C'est le premier établissement, du genre à la Nouvelle-Orléans. Restaurant, buvette, salon de billards, jeux de quilles, soda, mead et Lager-beer de Cincinnati, glacé. 9 sept—5f

THE CONTI VERANDAH,

(L'Hôtel Verandah Conti.)

MIS A NEUF.

CHAS. GECKS..........Propriétaire.

L'OUVERTURE a eu lieu, le mercredi, 5 septembre. Le propriétaire n'ayant rien négligé pour mériter le patronage du public, il espère l'obtenir comme par le passé. Les prix sont raisonnables. 8sept—3m

Changement de domicile.

Le Dr H. de RANCÉ a transféré son domicile au No 180 rue de l'Esplanade, coin St. Claude. Il donnera ses consultations, tous les jours de 11 heures à midi à son office de coroner, coin Remparts et du Maine, au-dessus de la pharmacie. 2 sept—15 j

Changement de domicile.

Le Docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 183 rue des Ursulines, entre St-Claude et Remparts.

Consultations de midi à 2 heures. 20 juin—3m.

RESTAURANT ET POSTE AUX HUITRES DE L'ALCAZAR.

84.......Rue de Chartres.......84

DÉJEUNERS et DINERS à 30 cts le repas. Repas faits sur commande et portés à domicile.

Salon privé pour les familles. 1er sept—1mDMer

AVIS.

MM. les planteurs-sucriers qui ont besoin de THERMOMÈTRES à sucre, de PÈSE-SIROPS et de MANOMÈTRES, ont tout intérêt à s'adresser chez le soussigné pour l'ACHAT et la RÉPARATION de leurs instruments.

H. NOIRET, Ingénieur-Opticien, 61 rue de Chartres. 1er sept—1mMaJS

A vendre,

UNE PENSION FRANÇAISE, située rue des Ursulines No 28, bien connue sous le nom de VINCENT MARTY.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 8sept—1mMarJD

A louer,

DEUX beaux appartements parfaitement garnis formant le premier étage de la maison coin Dauphine et Douane. S'adresser à la gérance. De bonnes références sont exigées. 9sept—3f

A LOUER

La MAISON No 97 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, à proximité de deux lignes de chemin de fer urbain,—celle de l'Esplanade et celle de la rue Bourbon. Excellente pour une petite famille. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade, ou au bureau de l'Abeille, No 73 Chartres. 6sept—PP

A LOUER.

La belle résidence en briques et à étage, formant l'angle nord-est des rues Esplanade et Bourbon. Le voisinage est un des plus charmants de la ville. S'adresser à C. E. GIRARDEY, No 31 de la rue du Camp. 6sept—6f

A louer,

La résidence No 109 rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourgogne. S'adresser au No 25 rue Bienville. 5 sept—1m

A Louer.

Les trois beaux Magasins Nos 45, 47 et 51 de la rue Royale, près Canal, à partir du 1er Octobre. S'adresser à Gibson & Gibson ou L. Hall, avocats, au No. 27 de la rue Carondelet, N. O. 28 août—1m

A vendre.

GROCERIES — A vendre pour cause de maladie du propriétaire, une GROCERIE bien achalandée, située coin Bourbon, coin Ursulines. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 4 sept—6f

Le 14 Septembre.

Les officiers des différents corps qui ont pris part à l'action du 14 SEPTEMBRE 1874 et à celle du 9 JANVIER 1877, ayant décidé que l'anniversaire DU 14 SEPTEMBRE serait célébré, publiquement, par une parade, le soussigné, conformément à la résolution qu'ils ont adoptée à cet effet, invite cordialement TOUTES LES ORGANISATIONS CIVIQUES ET MILITAIRES de la Nouvelle-Orléans à se joindre à eux; il les prie de lui communiquer par l'entremise de leurs officiers, leur intention de participer à la célébration—et de la lui communiquer le plus tôt possible,—afin que la place qu'elles doivent occuper dans la procession leur soit désignée.

FRED. N. OGDEN. No 20 de la rue Union.

5 Sept.—au 14.

P. SAMORINI, agent.

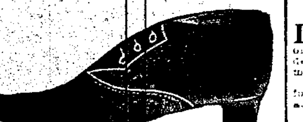

Ayant transféré son magasin de chaussures au No 94 de la rue Royale, entre les rues St Louis et Conti, où il continuera comme par le passé à faire des chaussures sur commande, sollicite respectueusement le patronage du public. 8 sep—1m

J. EDMOND MERILH,

(Successeur de G. L. FEVRE.)

Importateur de

CUIRS ET CREPINS.

148 rue Royale et 198 rue Poydras, P. O. Box 269. Nouvelle Orléans.

1er sept—1m.

Mme H. BAUSSET,

ACCOUCHEUSE.

A l'honneur d'informer ses clientes qu'elle a transféré son domicile 153 rue Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine.

Reçoit des pensionnaires.

Consultations de 11 heures A. M. à 1 heure P. M. 25août—1m

CHAS. E. KELLS

—ET—

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

N. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

8 juin—

Gages! Gages! Gages!

Je prie respectueusement les personnes qui auraient que des dépôts chez le soussigné et dont les intérêts seraient arriérés d'avoir à régler leurs comptes.

Tout article forfait sera vendu invariablement à l'encan.

Les ventes commenceront le 15 COURANT, au coin Conti et Bourbon, par le ministère de l'encanteur J. Spear.

J. ANGLADE.

6 sept—10f

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas.

24 juin—6m

ATTENTION.

M. ANDRIEU — 159 Poydras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

BOTTES et Souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, demoiselles et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans ces ateliers.

Janv—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

15 juillet 1877—1an Nlle Orléans.

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux longue de 20 pieds et d'un diamètre de 48 pieds, tuyaux de 10 pouces, avec soupape, barres et toutes les connexions au complet ainsi que deux autres plus d'occasion et de sûreté que chaudières pour défecation en fer.

4 machines centrifuge, perfectionnées, d'Aspinwall, en parfait état.

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 6 pouces d'alésage et 12 pouces.

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, de 16 pouces et cylindre à eau, de 9 pouces, course de 10 pouces, succion de 6 pouces et de charges de 5 pouces.

Un vacuum par Rillieux, 64 boucants, long de 12 pieds, sur 3 pieds 3 pouces de diamètre, avec pompe, &c.

8 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.

A vendre par A. THOMSON & CO. Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier

24 juin—3m

AVIS IMPORTANT.

Les planteurs et les propriétaires de terres

Qui ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre trouveront le moyen d'en disposer aisément en s'adressant au Bureau d'Agriculture. Afin de faciliter la vente, il faudra que l'on décrive très exactement et très minutieusement la propriété et que l'on fixe le prix le plus bas auquel on consent à la céder, afin d'éviter le désappointement et les dépenses aux acquéreurs. Nous avons de beaucoup de demandes pour des habitations de toutes grandeurs ainsi que des orangeries. Ceux qui auraient des semblables propriétés à vendre feront bien de nous transmettre tout de suite les renseignements nécessaires.

BUREAU D'AGRICULTURE,

6sept—1mMarJS No 17 de la rue Commune

Grands Bains du Sud.

Au NOUVEAU LAC, en face la Levée.

Les familles sont invitées à venir visiter cet établissement de bains, où elles trouveront confort, propreté et sécurité.

Le professeur L. F. Gery se charge d'enseigner à nager en 12 leçons; prix $10.00; l'argent sera rendu si l'élève ne sait pas nager.

Prix d'entrées 25 cents et 10 cents pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Les propriétaires se réservant le droit de contrôle sur l'admission aux bains.

L. F. GERY & CO.

7 août—1m.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

11 RUE ST-LOUIS.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1877.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abain (Pierre)	Lamabras (Jean)
Brunet (Antoine)	Lapeyronnie (Baptiste Auguste
Bucard (Mme Vve Pierre)	Leloy (Mme Vve)
Bujac (Charles)	Locabe (Jean)
Berriere (Clis W.)	Lubeau (Mme)
Caffarel (Jean Auguste)	Lapoutre (Jn Henri Bertrand)
Cassagne (Benoit)	Larrie Labordenave Jules
Campaderas (M.)	Larrieu (Eloi)
Couret (Mme)	Larroque (Jacques)
Caniors (Clémence)	Latapie (Dominique)
Ducarre (Jean Louis)	Levejan (Pierre Isidore
Dujeau (Félix)	Montanau (David)
Dupin (Tiburce)	Mohounet (Pierre)
Durand (Edouard)	Marvdan (Pierre Léon)
Dargeles (Noé)	Mavigne (Jean Baptiste)
Dassommes (Al)	Mafort (Gustave)
Dallay (Joseph)	Leveque (Paul Adolphe)
Ducongé et Carrouché	Médard (Louis)
Dufour (Félix)	Miche (Mme Vve)
Estévenet (Simon)	Mialan (Marie Madeleine)
Fabre (Jean)	Piquet (Jules)
Forest (Guillaume)	Peter (de Steur)
Gapon (Ernest)	Pécot (Marie)
Jollroy (Ferdinand)	Quentin (M)
Lahargue (Jean) dit Auguste	Rossignac (Bertrand)
Lalson (Louis)	Repetto (artiste)
Lafour (C)	Saillo (Marie)
Liquet (François)	St Arromans (Jean)
Lafreyte (Jean)	Schroeder & Shreiber
Lacombe (Joseph)	Segot (Louis et Pierre)
Laroux (Eugène)	Tournier (Dominique)
Lomasson (Jean)	Tuquetas (les époux Frs)
Lamasson (Mathieu)	White (D P et autres)

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis No 11, est ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Le Consul de France,
ACHILLE DU COURTHIAL.

1 sept—

L'Union Française.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français sont toujours l'objet de la plus grande sollicitude.

Le Conseil appelle également l'attention des Français nouvellement arrivés ou autres que le Cours d'Anglais Gratuit fonctionne toujours régulièrement le Lundi, Mercredi et Vendredi de chaque semaine à 7 1/2 heures du soir, au siège de la Société.

EDGAR LARUE, Président.

MM. les membres de la Société l'Union Française, qui sont désireux de se rendre compte de la gestion de la société et des services qu'elle rend journellement à ses compatriotes, peuvent obtenir communication des registres et de la situation du trésor, en s'adressant au Bureau, où tous les renseignements leur seront donnés.

11 juin 77—1 an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 SEPT—CLASSE No 215.

Tirage de 4 heures P. M.

46	4	49	6	55	27	12	7	25	5	37	35	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 14 Sept. 1877—4 heures P. M. ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIÉ, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Salle du Comité des deux Chambres de la Législature, chargé de l'examen des livres du Trésorier de l'Etat.

Maison d'Etat, Nlle-Orléans, 3 août 1877.

Le comité désigné en vertu de la résolution No 134 des deux Chambres—résolution qui ordonne l'examen des livres du Trésorier sous la dernière administration de l'Etat, siège actuellement à la Maison d'Etat.

Le public est respectueusement invité à lui fournir tous les renseignements qui se rattachent au but de l'enquête.

La secrétaire du Comité se trouvera à sa place, tous les jours, de 11 à 1 heures. Les informations peuvent être communiquées soit à lui soit au président, soit aux membres du Comité.

E. D. WHITE, Président, Au No 183 de la rue de la Commune.

S. H. BUCK, Au Cotton Exchange.

C. W. KEATING, Au No 5 du South Street

E. K. SKINNER, Secrétaire. 1 sept—

INSTITUTIONS.

Commercial and Classical Academy,

Au No 247 de la rue St Charles, en face du Tivoli Circle.

T. S. DABNEY, Jr. Principal

Successeur de l'Hon. R. L. AUSTIN

La TREIZIÈME SESSION commencera LUNDI, 3 septembre 1877. L'étude des sciences naturelles, les mathématiques, les langues anciennes et modernes sont enseignées à l'Institut. Pour les circulaires contenant les conditions et les témoignages, s'adresser à l'Académie et aux principaux libraires.

26 août—1m—MaJD

INSTITUT MILITAIRE

Du Mississippi

TRANSPORTÉ D'ABERDEEN A LA PASSE-CHRISTIAN.

(L'Institut a une Charte de l'Etat.)

Le prochain cours ouvrira le 1er octobre 1877. C'est une ÉCOLE NATIONALE, préparatoire pour les jeunes gens qui se destinent à la carrière militaire. La discipline y est stricte en même temps que paternelle, et l'enseignement, comprenant un cours classique, un cours commercial et un cours scientifique, complet dans toutes ses branches. Les professeurs sont des gradués des meilleures universités de l'Amérique. L'Institut est situé sur le bord de la mer, dans une localité extrêmement saine et agréable. Les prix sont modérés. Voir le catalogue.

E. H. MURFEE.

21 août—1m.

INSTITUTION D'AQUIN.

La rentrée des Classes de cette Institution aura lieu LUNDI, 3 septembre 1877. La directrice, Mlle H. FITZGERALD, compte sur la continuation des élèves et elle prie les parents et tuteurs des élèves de s'adresser pour les conditions, à l'Institution 252 rue de Bagatelle près Claiborne.

INSTITUT St-LOUIS

POUR LES JEUNES FILLES, FONDÉ EN 1847.

DIRIGÉ PAR MME E. R. MATTHEW

Enseignement Primaire, Intermédiaire et Supérieure.

Toutes les branches d'une éducation complète française et anglaise, sont enseignées avec soin et la langue allemande, y sont enseignées par des professeurs qui méritent toujours. L'objet d'une attention particulière. Les classes de Dessin, de Peinture à l'huile et d'Aquarelle, organisées l'année dernière, commenceront le 3 septembre.

Les dames et les demoiselles qui désirent suivre ces cours, seront admises aux mêmes prix que les élèves de l'Institut.

Dessin.........$3 00 par mois.
Peinture.........$4 00 "

25 août—1m

St. Stanislaus Commercial College, Bay St. Louis, Miss.

Le College St-Stanislas, sous la direction des Frères du Sacré Cœur, commencera ses cours le LUNDI, 3 septembre.

Quelques jours avant la rentrée, les parents ou les gardiens qui désirent envoyer leurs enfants pourront voir les frères qui se rendront à la Nouvelle-Orléans, pour les conduire au Collège.

Pour plus amples informations, s'adresser à Frère Ambroise du St-Stanislaus Academy, Bay St. Louis, Miss., ou au Collège Ste-Marie, Bay St. Louis.

JEFFERSON ACADEMY,

Au No 43 de la rue BOURBON.

entre les rues Douane et Bienville.

WILLIAM HENRY,

Successeur de C. J. Dupré.

La session de 1877 et 1878 commencera LUNDI, 3 septembre. Les familles qui désirent envoyer leurs enfants à l'établissement, sont invitées de le faire à l'époque indiquée.

Enseignement complet des différentes branches anglaises et du français, par mois

Classes primaires......$4
" intermédiaires......$6
" supérieures......$8

12août—1m

CHARBONS.

Avis spécial.

COAL — Bureau de la compagnie de Charbon St Bernard, [illegible] Nouvelle-Orléans. Le charbon est mis au prix le plus bas et livré sous contrat pour toutes les familles et à la vapeur dans toutes les limites de la ville, aux prix suivants:

Aux familles.
Aux bateaux.
Aux manufactures.

W. S. CAMPBELL, Agent.

15 juin—2m1p Mar 1

HY. J. MONTAGNET

(Successeur de ALP. LAINE, Agent,) MARCHAND DE

Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

COAL — Les commandes des planteurs, des bateaux à vapeur et des familles seront promptement exécutées.

Chantier sur la Levée, 5ème district, au pied de la rue Champs-Elysées, bureau, 167 rue de la Commune, près Carondelet, N. O.

Les ordres peuvent être laissés aux chantiers.

N. B.—Tout ordre reçu maintenant sera rempli à la date fixée par l'acheteur.

Demande de solliciteurs.

On demande deux cent cinquante solliciteurs qui veulent se charger de vendre du charbon ST. BERNARD pour le "St. Bernard Coal Co." dont les bureaux sont au No 26 de la rue Carondelet. La compagnie donnera cinq pour cent sur toutes les ventes de charbon St. Bernard, et de celui du bon Pittsburg vendu, comptant, aux prix suivants:

Charbon St. Bernard........
Pittsburg........

Le même escompte sera fait aux acheteurs qui paieront comptant.

W. CAMPBELL.

17 sept—1m

POUR DU COMPTANT.

Afin de faire place aux marchandises qui doivent arriver bientôt, j'offre à vendre, à des prix modérés, celles que j'ai en magasin.

E. VINET,

févr—1a 207 Canal près Remparts.

A LOUER.

La belle résidence en brique, au milieu d'un vaste jardin, faisant face au Square, entre les rues Clouet et Louisa, Troisième District.

Les magasins No 3 Tchoupitoulas et coin No 53 et 104 St. Charles et le passage de la Bourse. Possession de toutes ces propriétés données immédiatement. Pour les conditions s'adresser à

A. ROCHEREAU & CO. 16 & 18 rue St-Louis.

1er sept—1, 2, 4, 6, 16, 23 et 30 sept.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 9 Septembre 1877.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Aitano Giurlando	Malain P & W
Arata Giovanni	Marjon Angelo
Alberty Lorenzo	Martino Leonard
Algongue Philippe	Montgomery & Mme
Aguilina Nicola	Miranda Manuel Suarez
Bastie Giovanni	Plauchi Antonio Marie
Barba Juan	Passalacqua Giovanni
Bordelois Mr	Palane Gio Battista
Carasel François	Perlane Sylvio
Chancey Ernest	Pellegrin Pierre
De Bretton Joseph G	Rodriguez Giuseppe
Giacalone Nicola	Taranto Antonio
Liconi di Antonino	Tomasovich Luca
Manolt H	Tacio Juan
Martinez Alexandro	Treanola Jose

LISTE DES DAMES.

Boulin Vve Mme
Bourdeaux Vve Mme
Demartin Marie Mme
Dale Pauls Signore
Grimhrel Vve Mme
Giovannini Mme
Kenny Mme
Seconde Barbara

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.